



Commune de Cossonay



Comptes 2014



Réf. : 06/2015

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE DE COSSONAY

au Conseil Communal
sur les comptes de l'année 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année 2014, arrêtés au 31 décembre 2014.

Le bilan et le compte d'exploitation sont établis conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. De même, chaque poste des comptes de fonctionnement est comparé avec le résultat de l'année précédente et le budget de l'exercice concerné.

Comme les règles régissant la tenue d'une comptabilité l'exigent, la concordance des soldes des relevés des comptes postaux et bancaires avec ceux ressortant des comptes tenus par la bourse communale a été vérifiée.

Nous portons également à votre connaissance que la fiduciaire chargée de la révision de nos comptes a effectué son contrôle les 11 et 13 mai 2015.

Ci-après, quelques explications relatives aux postes qui présentent des différences significatives par rapport au budget 2014, soit :

110.3011 Traitement du personnel fixe de l'administration, +Fr. 11'810.55

Nous avons connu deux passations de postes au sein de l'administration. L'un concernait celui du Secrétaire municipal, l'autre celui de la Secrétaire municipale adjointe. Le Secrétaire municipal sortant et son successeur ont travaillé conjointement d'octobre à décembre 2014.

110.4312 Emoluments administratifs (permis construire, enquêtes), +Fr. 22'288.05

Le montant des taxes facturées dans le cadre des permis de construire a été plus conséquent que prévu.

160.3193 Cotisation à l'Office du Tourisme, +Fr. 5'163.00

Sur décision de l'assemblée générale de Morges Région Tourisme du 15 mai 2014, le montant de la cotisation a été fixé à Fr. 3.- par habitant pour l'année 2014.

170.3141 Entretien du bâtiment du centre sportif, +Fr. 5'269.50

Le montant total des travaux réalisés en 2014 s'élève à Fr. 44'647.20, travaux qui comprennent également des dégâts d'eau qui nous ont été remboursés à hauteur de Fr. 34'342.30 par notre assurance.

210.3301 Défalcations et dégrèvements sur impôts, +Fr. 97'455.96.

La défalcation n'est réalisée que sur présentation d'un acte de défaut de biens de l'office des poursuites concerné. Il faut relever que la créance constatée par un acte de défaut de biens se prescrit par 20 ans à compter de la délivrance dudit ADB.

Compte 210.4001 Impôt sur le revenu des personnes physiques, +Fr. 453'931.87

Nous tenons à rappeler que des impôts des années antérieures peuvent être intégrés à ce montant et qu'il est difficile d'évaluer au franc près le montant exact de nos rentrées fiscales, tant les situations des contribuables qui s'installent dans la Commune ou la quittent, sont différentes.

Compte 210.4002 Impôt sur la fortune des personnes physiques, +Fr. 461'785.67

Nos rentrées fiscales concernant l'impôt sur la fortune sont plus conséquentes que prévu.

210.4003 Impôt à la source, +Fr. 139'638.32

Les personnes de nationalité étrangère, déclarées à la source par les entreprises, ont été plus nombreuses que prévu pour l'année 2014.

Comptes 230.3189 - Charges exercices antérieurs, +Fr. 534'479.30

Ces charges se décomposent comme suit :

- Facture sociale 2013, + Fr. 11'056.-. Par rapport aux acomptes versés en 2013, le décompte de la facture sociale fait apparaître un solde en notre défaveur.

- Etat de Vaud – Fonds de péréquation, + Fr. 447'910.-. Par rapport aux acomptes versés en 2013, le montant final est également en notre défaveur.
- Etat de Vaud – Police, + Fr. 65'736.-. Le décompte final démontre une augmentation par rapport au budget prévu.

Compte 230.4359 - Produits d'exercices antérieurs, +Fr. 105'905.55

- AJERCO +Fr. 40'951.25.
Excédent des subventions 2013.
- VAUDOISE +Fr. 9'958.20
Participation au bénéfice du 1.1.2009 au 31.12.2013.
- SAGEFI +Fr. 54'004.25
Impôt sur les frontaliers 2013.

Compte 310.3146 Entretien des domaines - Fr. 8'000.-

Le budget pour 2014 n'a pas été servi.

Compte 310.4232.6 – DCMI + Matériels Terreux, -Fr. 78'814.20

Ce poste découle de la convention entre LMT Exploitation SA (Groupe Orlatti) et la Commune de Cossonay concernant le dépôt de terre d'excavation et matériaux inertes sur le site de la décharge du Grand-Verney 2. Durant l'année 2014, le site n'a pas été exploité durant une période d'environ 6 mois.

Compte 354.3141.1 – Bâtiment Eglise, +Fr. 3'300.-

Ce nouveau poste a été créé afin de mettre en évidence les montants liés aux déprédations.

Compte 354.01.3141 – Bâtiment Maison de Ville, +Fr. 11'232.80

Les travaux relatifs à l'installation de nouvelles fenêtres et portes fenêtres en bois métal pour la Maison de Ville ont été entièrement mis à charge de l'exercice 2014. Initialement, il était prévu de répartir ces travaux entre les années 2014 et 2015, raison pour laquelle le budget 2014 a été dépassé.

Compte 357 et 357.01

La gestion de nos parkings est confiée depuis plusieurs années à la Société PMS SA à Renens. Nous avons décidé de tenir deux comptabilités distinctes, une pour le parking des Chavannes, une autre pour le stationnement.

Pour ce qui est du stationnement, un reliquat de 2013 a été enregistré dans les comptes 2014 (concerne la période de septembre à décembre 2013).

Compte 357.3141.2 Entretien, rénovation, +Fr. 43'600.-.

Ce montant correspond au fond de rénovation relatif au parking des Chavannes.

Compte 360.3141 – Bâtiment Pam 1, +Fr. 28'684.25

Le toit du PAM 1 a été assaini.

Compte 361.3114 et 361.141 – Bâtiment Pam 3, +Fr. 6'699.95 et +Fr. 15'521.05

L'éclairage dans le bâtiment a été modifié pour installer des ampoules à LED.

Compte 362.3141 – Bâtiment Pam 2, +Fr. 45'028.95

Le plan de clés Kaba ainsi que le changement des cylindres auraient dû intervenir pendant l'année 2013. Malheureusement, ces travaux ont pris du retard et le décompte final n'est pas arrivé à temps et grève ainsi les comptes de l'année 2014. L'ASiCoPe en a pris acte.

Comptes 366 Pam 4 et 367 Salle Polyvalente

Il s'agit de la première année d'exploitation de la salle polyvalente.

Compte 510.3522 Enseignement primaire et Compte 520.3522.2 Enseignement secondaire

Nous constatons une augmentation de Fr. 52'736.80 pour le primaire et une diminution de Fr. 51'602.15 pour le secondaire.

580.3652 Part communale pour la Paroisse Catholique et Allemande

La commission permanente de vérification des comptes de la Paroisse Catholique, composée de Mesdames et Messieurs, Isabelle Hautier, Syndique de Penthelaz, Rosa Mischler, Syndique de la Sarraz et Georges Rime, Syndic de Cossonay, ont proposé unanimement aux communes membres de réalimenter le fonds de réserve dès 2014.

Compte 650.3521 – Participation de Cossonay au SDIS Région Venoge, +Fr. 14'899.27

Le prix par habitant est de Fr. 25.47 pour 2014. Le budget prévu était de Fr. 21.42.

Compte 660.3521.1 – Participation de Cossonay à l'ORPC

Le prix par habitant est de Fr. 17.60 pour 2014. Le budget prévu était de Fr. 18.60.

Compte 710.3522.2 – Accueil de jour + Petite enfance, -Fr. 62'062.10

Pour la première fois, le Comité directeur de l'AJERCO, nous a fait parvenir le décompte final de l'association avant l'adoption des comptes.

Le prix par habitant est de Fr 84.13 par habitant. Le budget 2014 était de Fr. 101.-.

Ceci exposé, nous vous prions de trouver ci-après les résultats des comptes 2014. Ces derniers peuvent être consultés dans leur entier sur notre site Internet ou sont à disposition, sur rendez-vous, à la bourse communale au 021.863.22.00, int.2.

BILAN

	<u>01.01.2014</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>Evolution</u>
Total de l'actif	28'962'633.11	37'678'171.92	+ 8'715'538.81
Capital	1'096'248.17	1'102'102.09	+ 5'853.92

COMPTE D'EXPLOITATION

Excédent de revenus 2014 avant amortissements selon comptes	Fr.	1'251'402.57
Excédent de revenus 2014 avant amortissements selon budget	Fr.	484'457.00
Amélioration du résultat 2014, par rapport au budget	Fr.	766'945.57

RESULTAT 2014

	COMPTES	BUDGET
Bénéfice 2014 avant amortissements	+ Fr. 1'251'402.57	+ Fr. 484'457.00
Amortissements 2014, des postes prévus au budget	- Fr. 1'053'425.25	- Fr. 928'448.00
Amortissements supplémentaires pour 2014	- Fr. 387'130.65	Fr. 0.00
Prélèvement sur les fonds de réserve	+Fr. 195'007.25	
	-----	-----
BENEFICE/PERTE	+ Fr. 5'853.92	- Fr. 443'991.00
	=====	=====

La liste des amortissements et amortissements supplémentaires est consultable sur le site Internet.

CONCLUSIONS

La Municipalité tient à remercier le Conseil dans son ensemble pour la confiance qu'il lui témoigne, ainsi que pour le travail effectué. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions qui lui apportent une aide et un soutien précieux, avec le souci constant d'une bonne gestion du bien commun.

La Municipalité exprime ses remerciements au personnel de la Commune qui contribue au bon fonctionnement de l'administration communale.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport réf. 06/2015 sur les comptes 2014
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide :

d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2014 tels que présentés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

G. Rime

T. Zito

Annexes : Comptes de fonctionnement
Présentation succincte des comptes
Tableau des amortissements
Attestation de l'organe de révision

Délégué de la Municipalité : M. Claude Moinat, Municipal

Présentation succincte		Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2014		Budget 2014							
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus						
10	Autorités et Municipalité	363'674.35	23'534.50	392'400.00	20'000.00	Total Admin. générale	2'870'581.08	591'565.75	2'898'385.00	563'740.00					
11	Administration	1'403'539.13	502'039.50	1'389'730.00	476'800.00										
15	Affaires Culturelles+Loisirs	563'018.60	11'875.10	593'710.00	10'840.00										
16	Tourisme	11'724.05	2'396.50	6'930.00	3'500.00										
17	Sports	138'271.50	1'212.60	139'990.00	1'000.00										
18	Transports publics	312'118.15	50'507.55	299'625.00	51'600.00										
19	Informatique	78'235.30		76'000.00											
20	Contentieux	16'567.81	16'629.81	4'000.00	4'000.00										
21	Impôts	227'516.31	9'398'390.37	139'500.00	8'692'100.00						Total Finances	3'465'964.06	11'873'625.66	2'521'655.00	11'038'130.00
22	Service financier	2'100'108.89	2'352'699.93	2'131'295.00	2'342'030.00										
23	Amortissements et réserves	1'121'771.05	105'905.55	246'860.00											
31	Domaines	81'735.10	63'318.30	101'870.00	136'200.00	Total Domaines et Forêts	175'448.45	89'071.40	230'270.00	159'200.00					
32	Forêts	93'713.35	25'753.10	128'400.00	23'000.00										
350	Bâtiments Divers	150'200.85	196'313.70	175'070.00	230'000.00	Total Bât.sans les écoles	911'320.02	1'099'468.34	924'165.00	991'330.00					
350.01	Bâtiment Gendarmerie	3'979.75	48'300.00	7'700.00	48'300.00										
351	Bâtiment Placette 13	38'572.50	53'720.00	42'800.00	53'520.00										
352	Bâtiment Administratif	37'051.85	58'200.00	46'850.00	58'200.00										
353	Bâtiment Espace Landry	6'459.35	10'190.50	16'100.00	16'000.00										
354	Bâtiment Eglis	81'203.70	1'846.30	76'900.00	0.00										
354.01	Bâtiment Maison de Ville	36'121.75	6'148.00	25'400.00	6'150.00										
355	Bâtiment du Funiculaire	58'073.53	79'280.39	78'300.00	93'000.00										
356	Jura-Club	2'041.60	5'795.00	7'250.00	4'000.00										
357	Parking des Chavannes	296'879.74	300'162.00	241'645.00	245'000.00										
357.01	Parking Stationnement	113'384.00	184'294.00	67'400.00	82'000.00										
358	Bâtiment Le Squat	5'851.15		9'100.00											
359	Bâtiments Rue Neuve	81'500.25	155'218.45	129'650.00	155'160.00										
360	Pam 1	462'893.70	500'441.40	436'378.00	474'920.00						Total Bâtiments Ecoles	1'788'728.25	1'894'561.74	1'707'123.00	1'774'150.00
361	Pam 3	725'777.80	553'730.65	709'845.00	533'210.00										
362	Pam 2	374'565.05	600'648.90	333'910.00	573'810.00										
364	Collège des Chavannes	115'219.95	121'328.95	123'390.00	128'850.00										
365	Appartement des Chavannes	1'856.30	15'960.00	2'500.00	15'960.00										
366	Pam 4	48'198.40	60'503.09	47'400.00	47'400.00										
367	Salle Polyvalente	60'217.05	41'948.75	53'700.00	0.00										
40	Administration	78'571.05		94'000.00		Total Travaux	2'197'748.58	1'007'957.10	2'077'890.00	595'000.00					
42	Urbanisme	474'915.15	75'327.50	514'030.00	80'500.00										
43	Routes	514'991.70	83'279.40	548'730.00	71'000.00										
44	Parcs, Promenades, Cimetière	190'493.80	7'466.80	188'440.00	1'500.00										
45	Ordures Ménagères, Déchets	475'784.78	378'891.30	586'690.00	311'000.00										
46	Réseau Egoûts et Epuration	462'992.10	462'992.10	131'000.00	131'000.00										
47	Cours d'eau	0.00	0.00	15'000.00	0.00										
51	Enseignement primaire	1'271'086.80	0.00	1'218'350.00	0.00	Total Instruction publ. et cultes	1'902'395.39	2'844.30	1'892'050.00	0.00					
52	Enseignement secondaire	551'297.85	0.00	602'900.00	0.00										
54	Orientation professionnelle	5'336.30	0.00	6'000.00	0.00										
58	Temples et Cultes	74'674.44	2'844.30	64'800.00	0.00										
Municipalité de Cossonay 13.05.2013						Report	13'312'185.83	16'559'094.29	12'251'538.00	15'121'550.00					

Présentation succincte

Comptes 2014

Charges

Revenus

Budget 2014

Charges

Revenus

Report

Comptes 2014

Charges

Revenus

Budget 2014

Charges

Revenus

61	Corps de Police	476'593.95	79'987.74	469'095.00	42'650.00
62	Office de la Population	75'084.00	14'289.68	75'940.00	14'500.00
63	Police du comm.et sanitaire	599.00	0.00	2'000.00	0.00
64	Service des inhumations	1'908.55	0.00	3'500.00	100.00
65	Défense incendie	91'899.27	0.00	77'000.00	0.00
66	Protection civile	61'847.80	0.00	68'400.00	0.00

Total Police

71	Régionalisation Aide Sociale	559'434.35	60'000.00	528'500.00	0.00
72	Prévoyance soc.cantonale	1'852'467.00	0.00	1'852'468.00	0.00
73	Santé Publique	274'852.65	0.00	288'550.00	0.00

Total Sécurité Sociale

81	Service des eaux	727'124.39	726'479.00	364'100.00	358'300.00
----	------------------	------------	------------	------------	------------

Total Services Industriels

TOTAUX

Excédent charges/revenus

13'312'185.83	16'559'094.29	12'251'538.00	15'121'550.00
707'932.57	94'277.42	695'935.00	57'250.00
2'686'754.00	60'000.00	2'669'518.00	0.00
727'124.39	726'479.00	364'100.00	358'300.00
17'433'996.79	17'439'850.71	15'981'091.00	15'537'100.00
5'853.92			443'991.00

LISTE DES AMORTISSEMENTS ANNEE 2014

CENTRE DE CHARGE	PREAVIS	OBJET	BUDGET	COMPTES	TOTAUX
230.3311	03/2001	Assainissement de la rue Neuve (EC+EU)	38'000.00	38'000.00	
230.3311	7/2008-3/2010	Rue des Terreaux	25'000.00	0.00	
230.3311	1/2005-6/2008-12/2009	Rue des Etangs et Carrefour de la Poste	66'700.00	66'700.00	104'700.00
230.3312	6/2003-1/2007	Transformation bâtiment Funiculaire	95'000.00	95'000.00	
	02/2011	Développement installations sportives	10'000.00	0.00	
	07/2009	Réfection toit plat de la voirie	2'660.00	0.00	
	10/2012	Containers Clac	9'500.00	0.00	95'000.00
354.3312	10/1998	Eglise St-Pierre et St-Paul - LDR	27'600.00	27'600.00	27'600.00
357.3312/3312.1	06/2002	Parking des Chavannes	88'520.00	88'520.00	88'520.00
360.3312	11/1990	Amortissement Pam 1	104'710.00	104'710.00	
360.3312.1	11/2009	Création cinq classes Pam 1 & 2	12'878.00	12'878.00	117'588.00
361.3312	11/1990	Part communale bâtiment PAM 3-Aula	132'130.00	132'130.00	
361.3312.1	11/1990	Part école bâtiment Pam 3-Aula	177'860.00	177'860.00	309'990.00
362.3312.1	11/1990	Amortissement Pam 2	78'100.00	78'100.00	78'100.00
364.3312	01/2010	Collège des Chavannes	8'330.00	7'920.00	7'920.00
450.3312	07/2005	Poursuite du programme d'installation de conteneurs enterrés	10'000.00	10'000.00	
	01/2012	Agrandissement de la déchetterie	22'460.00	0.00	10'000.00
460.3311	03/2001	Assainissement de la rue Neuve (EC+EU)	19'000.00	19'000.00	19'000.00
460.3311	03/2001	Mise en séparatif Hameau Allens		71'153.80	71'153.80
810.3311	01/2001	PGEE		123'853.45	123'853.45
AMORTISSEMENTS A REPORTER			928'448.00		1'053'425.25

LISTE DES AMORTISSEMENTS ANNEE 2014 - PAGE 2

CENTRE DE CHARGE	PREAVIS	OBJET	BUDGET	COMPTES	TOTAUX
		REPORT	928'448.00		1'053'425.25
Amortissements supplémentaires					
230.3321	10/1998	Eglise St-Pierre et St-Paul		310'000.00	310'000.00
	17/2002	Révision PGA		77'130.65	77'130.65
					387'130.65
AMORTISSEMENTS TOTAUX			928'448.00		1'440'555.90

Attestation

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan et compte de fonctionnement) de la Commune de Cossonay pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité de la Municipalité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS) et aux Directives pour la révision des comptes communaux. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 27 mai 2015

BDO SA



Didier Brédy
Expert-réviseur agréé



pm Julien Busset
Réviseur agréé
Auditeur responsable